
Communiqué de presse

Tours, le 17 juin 2016

Géolocalisation

SuiviDeFlotte.net simplifie l'activation du « mode vie privée »

La solution proposée par SuiviDeFlotte.net inclut une application conducteur sur smartphone et l'activation SMS à distance du mode d'utilisation "vie privée" du véhicule, dans le respect de la nouvelle réglementation de la CNIL.

A partir du 17 juin 2016, avec la mise en application de nouvelles règles régies par la CNIL en matière de géolocalisation de flottes de véhicules, chaque entreprise doit fournir à ses conducteurs géolocalisés la possibilité de désactiver le suivi lors d'usages privés de son véhicule.

Ainsi la nouvelle norme simplifiée NS-51 de la CNIL prévoit que « les employés doivent avoir la possibilité de désactiver la fonction de géolocalisation des véhicules à l'issue de leur temps de travail lorsque ces véhicules peuvent être utilisés à des fins privées ».

Reposant sur des technologies mobiles innovantes, l'offre "Intégrale" ou "Essentielle" de SuiviDeFlotte.net inclut d'ores et déjà une fonction « vie privée » et se distingue des offres concurrentes par plusieurs options proposées aux clients :

- Installée à bord des véhicules, le boîtier **SDBox4** de géolocalisation/gestion de flotte intègre la fonction « vie privée » en évitant tout risque d'abus ou d'oubli de la part des conducteurs. En effet, à chaque redémarrage du véhicule, le boîtier de géolocalisation se positionne en mode « usage pro », obligeant ainsi le conducteur à préciser à chaque fois s'il utilise le véhicule dans le cadre d'un trajet privé. « *Cette solution est plus contraignante pour le conducteur mais permet d'éviter tout oubli d'un salarié qui aurait laissé activé le mode vie privée, par exemple, après être rentré déjeuner chez lui...* », explique Julien Rousseau, Directeur Général de SuiviDeFlotte.net.
- Parallèlement et pour simplifier l'activation/désactivation de la géolocalisation aux entreprises, l'offre SuiviDeFlotte.net inclut une application smartphone (Compatible Android) interfacée au boîtier de géolocalisation. Cette solution permet au conducteur de déclarer l'utilisation qu'il a du véhicule en temps réel et de désactiver le suivi par le mode « vie privée » directement depuis son terminal mobile.

- Si l'entreprise ou le salarié ne dispose pas de smartphone, il est également possible d'activer le mode « usage privé » par l'envoi d'un SMS depuis son téléphone, juste en indiquant "Privé". La plateforme SuiviDeFlotte.net est interconnectée aux différents opérateurs mobiles et se charge immédiatement de faire l'association entre l'émission du SMS et l'activation du mode "vie privée"

L'ensemble des véhicules équipés par SuiviDeFlotte.net sont compatibles avec ce dernier mode de fonctionnement. Le temps d'activation pour le client est de moins de 10 secondes pour mettre sa flotte de véhicule en conformité.

« Là où les acteurs du marché se contentent d'ajouter un simple bouton « usage pro » ou « usage privé » à leurs solutions de géolocalisation, SuiviDeFlotte.net innove en proposant d'activer la fonction à distance via une application smartphone ou par simple SMS. En outre, les clients bénéficient de rapports pour chaque véhicule grâce auxquels ils peuvent contrôler les usages professionnels et/ou privés », précise Julien Rousseau.

Plus d'informations sur : www.suivideflotte.net